

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

---

### **Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE**

---

La **SAS CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**

Dont le Siège Social se trouve **Z.I. Route de Paris – 14120 MONDEVILLE**

Organise du **16 SEPTEMBRE 2016 AU 21 SEPTEMBRE 2016**

Un jeu gratuit et sans obligation d'achat **sur l'ensemble des magasins PROXI en France Métropolitaine participant à l'opération (voir liste des magasins participant en annexe 1).**

Un jeu dénommé : "**FOIRE AUX VINS PROXI 2016**".

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

### **Article 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

---

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (corse incluse).

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu concours en vigueur en France. La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

**Tout participant âgé de moins 18 ans ne peut participer au jeu.**

### **Article 3. MODALITES DE PARTICIPATION**

---

**Un bulletin de participation sera disponible soit dans le prospectus «FOIRE AUX VINS PROXI 2016» distribué dans les boîtes aux lettres soit dans chaque magasin participant.**

Pour participer, il suffit de découper le bulletin de participation se trouvant dans le prospectus ou d'en retirer un en magasin, de le compléter de son nom, prénom et adresse et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet située à l'intérieur de chaque magasin participant au jeu jusqu'au 21 Septembre 2016, une heure avant la fermeture du magasin.

### **Article 4. SELECTION DU GAGNANT PAR MAGASIN**

---

**UN TIRAGE AU SORT sera effectué le 21 SEPTEMBRE 2016, une demi-heure avant la fermeture, par le responsable de chaque magasin pour désigner LE GAGNANT PAR MAGASIN** parmi tous les bulletins de participation se trouvant dans l'urne de chaque magasin SAHUIT.

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

---

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

**La date et l'heure de chaque tirage au sort pourront notamment être décalées.**

### **Article 5. PRESENTATION DU LOT PAR MAGASIN**

→ **Un coffret tire-bouchon et accessoires Le Creuset, Screwpull GS901, d'une valeur de 125 € TTC**

### **Article 6. ACHEMINEMENT DU LOT**

Le lot mis en jeu est présenté sous réserve de sa disponibilité chez le fournisseur. Si l'organisateur se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur ou du redressement ou liquidation judiciaire de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le gain, cette dernière se réserve le droit de remplacer par un autre de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra réclamer à l'organisateur aucune indemnité à ce titre.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques du lot mis en jeu sont données à titre purement indicatif. De tels éléments remplissent exclusivement une fonction d'illustration et ne saurait en aucun cas acquérir une valeur contractuelle.

A défaut d'indication contraire, le lot décrit est dépourvu de toutes options ou accessoires. Les frais de mise en œuvre, mise en service, installation, utilisation, ainsi que les éventuelles formalités administratives afférentes restent à la charge exclusive du gagnant.

L'adresse postale fournie par le gagnant pour l'attribution de son gain ne doit en aucun cas comporter le nom ou le prénom d'une personne différente à celle qui a été déclaré lors de l'inscription au jeu.

L'organisateur se contente de délivrer les produits et ne revêt nullement la qualité de producteur, de fabricant, de fournisseur, de vendeur, de distributeur des produits, quel qu'il soit et ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation non conforme des gains et ne saurait être tenu pour responsable des dommages, directs ou indirects, causés par une telle utilisation non conforme.

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

La dotation, quelle qu'elle soit, non réclamée dans le cadre de cette opération ne sera pas remise en jeu. Le gagnant n'ayant pas réclamé sa dotation dans les délais impartis sera considéré y avoir définitivement renoncé.

Le gagnant du jeu autorise toute vérification concernant son identité et son domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination de celui-ci.

De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles au gagnant.

# REGLEMENT DE JEU

## FOIRE AUX VINS PROXI 2016

---

Le lot n'est pas interchangeable, contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Toutes les marques ou nom de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la **SAS CARREFOUR PROXIMITE France** se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition.

Elle ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport du lot et gain attribué.

De même, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou gain est endommagé en raison des opérations de transport. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison.

### **Article 7. DESIGNATION DU GAGNANT PAR MAGASIN**

**Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).**

**LE GAGNANT** sera désigné après vérification de son éligibilité au gain, de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique.

L'organisateur du jeu indiquera au participant quel lot il aura gagné.

**Si un participant ne se manifeste pas dans les trois mois suivant l'envoi du courrier ou de la communication téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et le lot restera la propriété de l'organisateur.**

Le lot sera adressé au gagnant à l'adresse indiquée par lui dans son bulletin de participation.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur du jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée, sera considéré comme abandonné par le gagnant et restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publicitaire, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué.

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

---

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales, ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

### **Article 8. UN SEUL PRIX PAR FOYER**

**Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même coordonnées, même @mail).**

**Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

### **Article 9. DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la directive 95-46-CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 24 Octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi française Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé ce qui suit :

- Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques et un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'organisateur.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence des gagnants à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès de l'Organisateur du Jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005.

Par conséquent, en application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi) de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données les concernant.

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

---

**Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.**

Le présent jeu est organisé dans le respect de la loi de confiance dans l'économie numérique et qui impose d'obtenir un consentement préalable du participant avant prospection.

Une case à cocher pour chaque consentement (règles du jeu, accord pour recevoir des offres commerciales ou des newsletters) est obligatoire.

### **Article 10. REMBOURSEMENT**

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront **remboursés en nature sous la forme d'un timbre de La Poste au Tarif ECOPLI en vigueur (0.68 Euros)**.

La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante : **SOCIETE CARREFOUR PROXIMITE FRANCE – SERVICE COMMUNICATION «FOIRE AUX VINS PROXI 2016» - 93 Avenue de Paris CS 15015 91342 MASSY Cedex**, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

- Le nom du participant, son prénom, son adresse postale et son adresse email (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisi sur leur formulaire d'inscription au jeu), un RIB (relevé d'identité bancaire) ou un RICE, la date et l'heure de ses participations et dès sa disponibilité une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionné sur la facture de l'opérateur téléphonique. Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, mal adressée, erronée, ou envoyée hors délais ne sera pas prise en compte. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou courrier électronique.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse).

### **Article 11. DROIT DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif :

- Au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

### **Article 12. RECLAMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

---

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Aucune contestation ne sera prise en compte Huit jours après la clôture du jeu.

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le 21 SEPTEMBRE 2016** le cachet de la poste faisant foi.

La **SAS CARREFOUR PROXIMITE France** sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

### **Article 13. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

---

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

### **Article 14. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT**

---

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la **SOCIETE CARREFOUR PROXIMITE FRANCE – SERVICE COMMUNICATION «FOIRE AUX VINS PROXI 2016» - 93 Avenue de Paris CS 15015 91342 MASSY Cedex.**

### **Article 15. LOI APPLICABLE**

---

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur du jeu conformément à l'article 14 du présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

### **Article 16. TOUTE REPRODUCTION DE CE REGLEMENT EST INTERDITE**

---

Ce règlement est une création intellectuelle originale qui par conséquent entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriétés intellectuels.

Toutes personnes qui porteront atteinte aux droits de propriétés intellectuels attachés aux différents objets du présent règlement seront coupables de délit de contrefaçon et passibles de sanctions pénales prévues par la loi.

### **Article 17. CONVENTION DE PREUVE**

---

De convention expresse entre le participant et l'organisateur du jeu, les systèmes et fichiers informatiques de l'organisateur du jeu feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre ladite société et le participant.

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

---

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, captures d'écran, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

### **Article 18. DEPOT ET CONSULTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé **chez la SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO – DELARUE**, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il peut être consulté sur le site [www.huissier-lyon-mornant.fr](http://www.huissier-lyon-mornant.fr)

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **04 JUILLET 2016** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.

**TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE  
SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.**

# REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

MAGASIN 8 à HUIT	ADRESSE	CP	VILLE	TÉLÉPHONE
Proxi Coop	12 rue Hoehn	68980	BEBLENHEIM	03 89 47 93 63
Proxi	36 rue Maréchal Leclerc	52120	BRICON	06 12 43 00 35
Proxi	1, rue de Joinville	55170	COUSANCES LES FORGES	03 29 70 82 04
Proxi	1 rue de l'Hôtel de Ville	88260	DARNEY	03 29 09 43 08
Proxi Super	15 rue de l'III	68480	DURMENACH	06 81 39 82 31
Proxi	2 Place de l'Abbaye	88480	ETIVAL	09 62 19 42 23
Proxi	10, rue de l'Hotel de Ville	57930	FENETRANGE	03 87 24 70 76
Proxi	16/18 Grande Rue	70130	FRETIGNEY et VELLOREILLE	03 84 78 93 21
Proxi	2 Rue Créte	89440	JOUX LA VILLE	03 86 33 68 70
Proxi	Le Cret Cornier	39310	LAMOURA	03 84 41 22 03
Proxi Coop	30, route de Bitche	67510	LEMBACH	03 88 05 65 84
Proxi Coop	1, rue de la Fontaine	67130	LUTZELHOUSE	03 88 97 40 25
Proxi Coop	37 rue de la Paix	67670	MOMMENHEIM	03 88 51 61 10
Proxi Coop	28, rue de la 1ère Armée	68790	MORSCHWILLER LE BAS	03 89 31 44 27
Proxi Coop	88, rue de Hilsenheim	67600	MUTTERSOLTZ	03 88 85 43 20
Proxi	8/10 rue Giomé Viard	54000	NANCY	03 55 20 73 33
Proxi	24, Rue Eugène Menuelle	10280	SAINT MESMIN	03 25 70 22 64
Proxi Coop	73 Grand' Rue	68390	SAUSHEIM	03 89 42 69 70
Proxi Coop	5 place du marché des choux	67600	SELESTAT	03 88 92 12 91
Proxi	46 rue de la mairie	67750	SCHERWILLER	03 88 92 91 67
Proxi	8 Place de la Mairie	89510	VERON	03 86 97 14 23
Proxi	168 Rue Saint Lambert	88170	VICHEREY	03 29 94 23 05
Proxi	14, rue Rouget de Lisle	39360	VIRY	03 84 41 10 46
Proxi Super	2 Place de Gaulle	55190	VOID VACON	03 29 89 96 87
Proxi	25 Rue Principale	67700	WALDOLWISHEIM	03 88 70 20 83
PROXI	18 rue du général Leclerc	14370	ARGENCES	02.31.23.61.43
PROXI	7 rue du Dr Petit	61220	BRIOUZE	02.33.64.21.41
PROXI	1, rue des Juifs	50210	CERISY LA SALLE	02.33.46.81.32
PROXI	60 rue du haut bourg	44400	TEILLE	02 40 97 21 37
PROXI	6 rue du calvaire	44110	ERBRAY	02.28.50.41.21
PROXI	rue du jardin	50730	ST MARTIN DE LANDELLES	02.33.49.22.46
PROXI	32, rue Nationale	53350	BALLOTS	02.43.06.52.15
PROXI	27 rue d'Anjou	49530	BOUZILLE	02.40.98.13.73
PROXI	42 A rue du Maine	53540	CUILLE	02.43.06.51.51
PROXI	21 bis, rue Jean de Blois	49640	DAUMERAY	02.41.32.54.77
PROXI	Allée des Jardins	49530	DRAIN	02.40.98.24.06
PROXI	C. Cial Moulins Liots	85200	FONTENAY LE COMTE	02.51.69.37.40
PROXI	57 grande rue	85570	L'HERMENAULT	02.51.87.77.62
PROXI	7 rue d'entre les murs	44520	MOISDON LA RIVIERE	02 40 07 62 52
PROXI	1 place de l'Herbergement	44270	PAULX	02.40.26.08.11
PROXI	7 ave de Bretagne	53220	PONTMAIN	02 43 13 17 22
PROXI	4 route d'Angers	53290	ST DENIS D'ANJOU	02.43.70.62.43
PROXI	27 ave des Monts	85700	ST MESMIN	02.51.91.97.39
PROXI SUPER	place des Perreyeures	49400	CHACE	02 41 52 42 11
PROXI SUPER	4 rue de l'an VI	85450	CHAILLE LES MARAIS	02.51.56.76.38
PROXI SUPER	2 bis grande rue	72560	CHANGE	02 43 16 83 67
PROXI SUPER	21 rue du Gal Leclerc	85460	L'AIGUILLON S/MER	02 51 27 19 40
PROXI SUPER	place de la mairie	49460	FENEU	02 41 32 06 98
PROXI SUPER	77 A rue du centre	85800	LE FENOUILLE	02 51 93 75 79
PROXI SUPER	1 place du Château	72150	LE GRAND LUCE	02 43 84 76 96
PROXI SUPER	10 place de l'église	53220	MONTAUDIN	02 43 05 32 56



## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

PROXI	6 rue Jeanne d'arc	37460	ORBIGNY	02.47.92.72.87
PROXI	2 rue de l'ancienne église	37460	VILLELOIN COULANGE	02 47 92 61 05
PROXI	3 RUE DES DEPORTES	37110	LES HERMITTES	02 47 56 31 13
PROXI	16 RUE DE L'EGLISE	37140	CHOUZE SUR LOIRE	02 47 95 09 85
PROXI SUPER	33 - 35, rue Léon Boyer	37000	TOURS	02 47 37 57 51
PROXI	STE TERRE	33350	CASTILLON BATAILLE	05.57.47.13.60
PROXI SUPER	1 ROUTE DE CROQ	23100	LA COURTINE	05.55.66.76.60
PROXI	23 AVENUE DE LA GARE	9250	LUZENAC	05.61.64.41.27
PROXI	51 GRANDE RUE	79700	MAULEON	05.49.81.41.27
PROXI	RUE PRINCIPALE	11120	MOUSSAN	05.53.81.01.93
PROXI	22 RUE CHAMPCLAIROT	79000	NIORT	05.49.24.21.43
PROXI	PLACE PIERRE FERRAND	23460	ROYERE DE VASSIVIERE	05.55.64.75.44
PROXI	ROUTE DE SOLFERINO	40630	SABRES	05.58.07.52.83
PROXI	6 RUE DU COMMERCE	79450	SAINT AUBIN LE CLOUD	05.49.95.35.11
PROXI	LE BOURG	79400	SAINT GEORGES DE NOISNE	05.49.95.41.14
PROXI SUPER	LE BOURG	24800	SAINT PIERRE DE COLE	05.53.62.31.25
PROXI SUPER	33 GRANDE RUE	23290	SAINT PIERRE DE FURSAC	05.55.63.61.41
PROXI	RUE PORTE DU MAS	47170	SOS	05.53.65.61.55
PROXI	4 rue Henri MENABREA	73100	AIX LES BAINS	04 79 61 53 57
PROXI	1, rue de l'annexion	74100	ANNEMASSE	04 50 49 91 59
PROXI	Ctre commercial Bel air 5 rue Ferdinand Jenvier	07100	ANNONAY	04 75 67 55 81
PROXI	Place Saint Roch	73110	ARVILLARD	04 79 65 35 88
PROXI	21 route d'Apremont	73000	BARBERAZ	04 79 85 58 29
PROXI	LE BOURG	01270	BEAUPONT	04 74 52 48 54
PROXI	14 rue de LYON	63250	CHABRELOCHE	04 73 53 59 71
PROXI	3 rue du Dauphiné	38150	CHANAS	
PROXI	1367 Avenue du Dauphiné	38790	CHARANTONNAY	04 74 31 74 92
PROXI	19 Rue des Tisserands	38440	CHATONNAY	04 74 58 38 26
PROXI	Route de Franche Comte	01250	CHAVANNES/SURAN	04 74 51 72 46
PROXI	Alimentation	01410	CHEZERY FORENS	04 50 56 90 42
PROXI	rue du mont aiguille	38930	CLELLES en TRIEVES	04 76 34 40 24
PROXI	place du trieves	38730	DOISSIN	04 74 88 65 95
PROXI	Place de l'Eglise	01290	GRIEGES	03 85 31 78 99
PROXI	lieu dit le village	01260	HOTONNES	09 67 39 36 83
PROXI	grande rue	01580	IZERNORE	04 74 76 94 30
PROXI	Place du foirail	63570	LAMONTGIE	04 73 71 07 43
PROXI	9 place du village	74500	LARRINGES	04 57 43 50 13
PROXI	5 rue Palluel	38120	LE FONTANIL CORNILLON	04 76 17 21 93
PROXI	le bourg	01130	LE POIZAT	
PROXI	lieu dit LA GARE	73610	LEPIN LE LAC	09 82 20 90 08
PROXI	place Jean Vinay	38470	L'ALBENC	04 76 64 74 36
PROXI	route de la remise	73210	MACOT LA PLAGNE	04 79 09 73 87
PROXI	1230 grande route	01570	MANZIAT	03 85 30 02 03
PROXI	Rue de la Gare	01660	MEZERIAT	04 74 25 23 11
PROXI	136 grande rue	38650	MONESTIER DE CLERMONT	04 76 34 99 35
PROXI	Rue de Berthiand	01460	NURIEUX VOLOGNA	04 74 76 64 22
PROXI	112 grande rue de la côtère	01160	PRIAY	04 74 35 74 46
PROXI	3 grande rue	38150	ROUSSILLON	04 74 86 40 64
PROXI	18 rue Jules Vercausse	38150	ROUSSILLON	04 74 86 21 83
PROXI	1 rue Monnet	38550	SABLONS	04 74 57 18 80
PROXI	Alimentation	63320	SAURIER	04 73 71 22 79
PROXI	avenue du Mont Blanc	74954	SCIONZIER	04 50 53 47 05

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

PROXI	211, quai Jules Roches	07340	SERRIERES	04 75 34 15 99
PROXI	Route du Puy	43370	SOLIGNAC/LOIRE	04 71 03 67 59
PROXI	7 rue de la flache	42290	SORBIERS	04 77 33 79 74
PROXI	Place du Breuil	07510	ST CIRGUES/MONT	04 75 38 95 65
PROXI	Place Maréchal Foch	42660	ST GENEST MALIFAUX	04 77 51 24 54
PROXI	lot Fondneuve	43700	ST GERMAIN LAPRADE	04 71 03 50 69
PROXI	1073 route de Vilette	38380	ST LAURENT DU PONT	04 76 32 80 09
PROXI	136, place de l'église	43200	ST MAURICE DE LIGNON	04 71 56 40 91
PROXI	Alimentation	03210	ST MENOUX	04 70 43 92 21
PROXI	226 AVENUE LEON LAURENT	26190	ST NAZAIRE EN ROYANS	04 75 02 78 25
PROXI	Alimentation	63580	VERNET LA VARENNE	04 73 71 31 75
PROXI	Alimentation	63380	VILLOSANGES	04 73 79 92 38
PROXI	49 rue du vallon de Lamartine	38730	VIRIEU	04 74 88 29 43
PROXI	le bourg	63120	VOLLORE VILLE	09 67 15 02 16
PROXI	Rue du Centre	38440	ARTAS	04-74-58-72-37
PROXI	6 place de la mairie	03230	BEAULON	04 70 48 91 66
PROXI	399 Route de Bourgnogne	71 580	BEAUREPAIRE EN BRESSE	04 17 71 88 65
PROXI	Rue du Commerce	42 670	BELMONT DE LA LOIRE	04 77 63 67 31
PROXI	11 Place du Marché	69690	BESSENAY	04-74-70-98-62
PROXI	1130 Route du bourg	71500	BRANGES	03 85 75 09 03
PROXI	3 RUE DU PROGRES	69500	BRON	04 82 31 13 23
PROXI	2 GRANDE RUE	69690	BRUSSIEU	04 78 43 08 57
PROXI	RUE GEORGES SAND	03380	LA CHAPELLAUDE	04 70 06 41 87
PROXI	26 RUE HENRI POURRAT	63 430	LES MARTRES D'ARTIERES	04 73 62 12 09
PROXI	Le bourg	03 330	LOUROUX DE BOUBLE	04 70 90 46 61
PROXI	5 PLACE DE L'EGLISE	03190	LOUROUX HODEMENT	06 40 40 16 67
PROXI	1 rue Doyenné	69005	LYON DOYENNE	04-78-37-24-85
PROXI	91 rue duguesclin	69006	LYON DUGUESCLIN 91	09 80 54 23 61
PROXI	12, Rue Duhamel	69002	LYON DUHAMEL	04-78-42-96-55
PROXI	28 rue Vaubecour	69002	LYON VAUBECOUR	04-78-37-21-91
PROXI	Grande rue	01851	MARBOZ	04-74-51-01-53
PROXI	20 Grande Rue	21700	MEUILLEY	03 80 53 75 48
PROXI	place de l'église	69860	MONSOLS	04-74-04-75-97
PROXI	Rue de la République	42840	MONTAGNY	04 77 66 11 44
PROXI	1 place de Flandre	42590	NEULISE	04-77-64-69-96
PROXI	Route de Marcigny	42720	POUILLY SOUS CHARLIEU	04-77-60-73-54
PROXI	Le Bourg	69790	PROPIERES	04-74-03-63-44
PROXI	LE BOURG	71160	SAINT AGNAN	03 85 53 82 27
PROXI	Place du Chp foire	71220	SAINT BONNET JOUX	03 85 24 71 55
PROXI	Grande Rue	42640	SAINT GERMAIN LESPINASSE	04-77-66-34-69
PROXI	le bourg	69790	SAINT IGNY DE VERS	04 74 03 58 31
PROXI	Place de l'église	42440	SAINT JULIEN LA VETRE	04 77 97 80 49
PROXI	112 route de Vaux	38110	SAINT VICTOR DE CESSIEU	06 24 75 89 05
PROXI	827, Rue Claire Fontaine	01150	SAINT VULBAS	04 74 46 53 50
PROXI	Place de la Gare	71290	SIMANDRE	03-85-40-26-83
PROXI	54 Place de la Bascule	69440	TALUYERS	04 78 48 20 78
PROXI	Centre commercial de Ternay	69360	TERNAY	04-72-24-70-74
PROXI	51 Rue du Vernet	03 200	VICHY	04 70 97 50 44
PROXI	26 grande rue	69510	YZERON	04 78 81 01 03
PROXI	11 Rue Maréchal Foch	13100	AIX EN PROVENCE foch	04 42 23 12 52
PROXI	Boulevard Emile Zola	13100	AIX EN PROVENCE zola	04 42 63 15 50
PROXI	1 rue des Ménudières	13100	AIX EN PROVENCE ménudières	04 42 28 87 91

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

PROXI	centre ccial de Belbex 1 rue Jacques Prevert	15000	AURILLAC	04 71 64 97 13
PROXI	avenue de l'égalité	15600	BOISSET	04 71 64 03 25
PROXI	resid. L'Atrium av. des Comtes de Melgueil	34280	CARNON	04 67 50 71 89
PROXI	place Carrolvolis	26450	CHAROLS	04 75 46 08 03
PROXI	6 grande rue	30450	GENOLHAC	09 81 08 87 05
PROXI	4 B rue du Baucaire	30300	JONQUIERES	04 66 01 68 81
PROXI	Alimentation	48200	LA GARDE	04 66 31 90 04
PROXI	3 rue du Broussous	30530	LA VERNAREDE	04 66 43 24 07
PROXI	115 le cours	84570	MALLEMORT DU COMTAT	04 90 60 06 12
PROXI	4 Square Michelet	13009	MARSEILLE michelet	04 91 77 13 91
PROXI	18 bd santa cruz	13014	MARSEILLE santa cruz	04 91 98 02 15
PROXI	Proxi Service	26740	MONTBOUCHER SUR JABRON	04 75 52 03 07
PROXI	Rue de Montasinos	34090	MONTPELLIER montasinos	04 67 72 18 53
PROXI	14 rue de verdun	34000	MONTPELLIER verdun	09 59 45 29 31
PROXI	route de l'Aubrac	48260	NASBINALS	04 66 32 50 52
PROXI	50 Rond Point de Maguelonne	34250	PALAVAS LES FLOTS	04 67 68 06 74
PROXI	Proxi Service	26310	RECOUBEAU JANSAC	04 75 21 30 85
PROXI	Place de la Libération	30129	REDESSAN	04 66 20 63 50
PROXI	qtier le sprés lozières	84110	ROAIX	04 90 28 09 26
PROXI	quartier Chaussière	07360	ST FORTUNAT	04 75 65 20 10
PROXI	3 lotiss du Puy st laurent	15220	ST MAMET LA SALVETAT	04 71 49 28 27
PROXI	place de la mairie	34380	ST MARTIN DE LONDRES	04 67 55 09 48
PROXI	9 Place de la Mairie	30290	ST VICTOR LACOSTE	04 66 90 83 82
PROXI	le village	07340	TALENCIEUX	04 75 34 38 82
PROXI	grande rue	34120	TOURBES	04 67 98 81 99
PROXI	le bourg	07110	UZER	04 75 35 06 88
PROXI	RD 93	26340	VERCHENY	04 75 21 70 10
PROXI	Place Jeu du Ballon	34380	VIOLS LE FORT	04 67 55 32 92
PROXI	1 bis bd du roi Jerome	20000	AJACCIO	04 95 21 45 99
PROXI	route d'ALATA LES 7 PONTS	20090	AJACCIO	04 95 23 88 94
PROXI	728 ch des 4 chemins	06600	ANTIBES	04 93 95 25 95
PROXI	Place Philippe Chauvier	83830	BARGEMON	04 94 76 63 69
PROXI	Place de l'Eglise	04330	BARREME	04 92 34 22 90
PROXI	place Sampiero	20119	BASTELICA	04 95 28 74 09
PROXI	7 rue cesar campinchi	20600	BASTIA	04 95 30 48 58
PROXI	55 bd Grazziani	20600	BASTIA	04 95 31 43 28
PROXI	27 AVENUE SAINT ROMAN	06240	BEAUSOLEIL	09 50 79 28 08
PROXI	le bourg	04270	BRAS DASSE	04 92 35 47 97
PROXI	30 RUE HENRI FUNEL	06750	CAILLE	04 93 42 41 14
PROXI	centre village	20224	CALACUCCIA	04 95 48 06 49
PROXI	place Tantaralla	20214	CALENZANA	04 95 62 73 03
PROXI	1 Place Clémenceau	83830	CALLAS	04 94 76 76 76
PROXI	18 rue Rouaze	06400	CANNES	04 93 94 07 79
PROXI	116 av du 3 septembre	06320	CAP D'AIL	04 93 78 05 49
PROXI	14 rue Mal Foch	83570	CARCES	04 94 04 54 49
PROXI	50 route Jean Natal	06510	CARROS	04 93 73 62 86
PROXI	Quartier la Bourgade	04370	COLMARS LES ALPES	04 92 83 52 69
PROXI	Route Nationale	83840	COMPS	04 94 85 68 61
PROXI	19 cours Paoli	20250	CORTE	04 95 46 27 95
PROXI	98 av. léon blum	83300	DRAGUIGNAN	06 14 64 43 58
PROXI	LE PEAGE	04270	ESTOUBLON	04 92 34 49 60
PROXI	PLACE DE LA REPUBLIQUE	6500	GORBIO	04 93 17 40 23

# REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

PROXI	Place de Provence	06470	GUILLAUMES	04 93 05 50 02
PROXI	31 AVENUE LOUIS CAUVIN	06130	GRASSE	09 53 46 81 89
PROXI	relais de la pietra 29 av. pt p Doumergue	20220	ILE ROUSSE	04 95 60 22 02
PROXI	29 route Nationale	83680	LA GARDE FREINET	04 94 43 69 20
PROXI	17 bd andré Bouis	83920	LA MOTTE	04 94 67 25 83
PROXI	le bourg	20237	LA PORTA	07 95 39 20 13
PROXI	150 ROUTE DE GAP	05400	LA ROCHE DES ARNAUDS	09 67 17 41 04
PROXI	1318 bd de la 36e division infanterie du texas RN 98 Le Dramont	83530	LE DRAMONT AGAY	04 94 82 05 93
PROXI	rue des écoles	83980	LE LAVANDOU CAVALIERE	04 94 87 05 94
PROXI	1 route de la bourgade	83490	LE MUY	04 94 17 58 40
PROXI	rue du Soubeyran	04100	MANOSQUE	04 92 72 06 27
PROXI	29 AVENUE CERNUSCHI	06500	MENTON	04 93 51 78 22
PROXI	11 Eloi Pin	04270	MEZEL	04 92 62 56 40
PROXI	2 PLACE DE LA COOPERATIVE	05110	MONETIER ALLEMONT	04 92 66 43 22
PROXI	22 place des arcades	06250	MOUGINS LE HAUT	04 93 64 37 14
PROXI	30 Av Corniche Fleury	06200	NICE corniche	04 93 83 81 90
PROXI	64 Av Etienne Orves	06000	NICE orves	04 93 44 19 02
PROXI	le village	20259	OLMI CAPPELLA	06 71 97 53 93
PROXI	Route Nationale	20140	PETRETO BICCHISANO	04 95 24 30 72
PROXI	place du 19 mars 1962	04860	PIERREVERT	04 92 72 37 19
PROXI	Ponticchio-Sottano	20230	POGGIO MEZZANA	06 78 22 26 27
PROXI	37 rue grande André Cabasse	83520	ROQUEBRUNE/ARGENS	04 94 45 33 03
PROXI	Place de l'église	83690	SALERNES	04 94 05 74 02
PROXI	Avenue du Commerce	05160	SAVINES LE LAC	04 92 44 27 26
PROXI	VILLAUTE	06750	SERANON	04 93 60 36 89
PROXI	PLACE DU PILON	04120	SOLEILHAS	04 93 42 97 07
PROXI	17 av. J.Medecin	06380	SOSPEL	04 93 04 22 40
PROXI	Grande rue	04170	ST ANDRE LES ALPES	04 92 89 12 83
PROXI	7 place de l'église	06660	ST ETIENNE DE TINEE	04 93 02 41 73
PROXI	Quartier Saint Pierre	83560	ST JULIEN	04 94 80 03 05
PROXI	Ste marie de Sicche	20190	STE MARIE DE SICCHE	04 95 25 70 37
PROXI	1 AVENUE DU BELVEDERE	06750	THORENC	04 93 60 02 73
PROXI	SAINT DALMAS DE VAL DE BLORE	06420	VAL DE BLORE	04 93 02 80 40
PROXI	6 place Ricaude	04180	VILLENEUVE	09 60 47 99 11
PROXI SERVICE	37 GRANDE RUE	91150	MORIGNY CHAMPIGNY	01.64.90.82.53
PROXI SERVICE	72, rue du Cherche Midi	75006	PARIS	01.45.48.29.37
PROXI SERVICE	1 avenue des Marronniers	94100	SAINT MAUR DES FOSSES	01.41.81.60.67
PROXI SERVICE	27 Grande rue Charles de Gaulle	94360	BRY SUR MARNE	01.49.83.82.54
PROXI SERVICE	17 RUE DE LA GARE	77510	VILLIERS S/GEORGES	01.64.01.91.47
PROXI SERVICE	17 RUE ST ASPAIX	77000	MELUN	01.60.68.70.58
PROXI SERVICE	41 RUE DES ECOLES	78125	LA BOISSIERE ECOLE	01.34.94.36.90
PROXI SERVICE	3 RUE Chef De Ville	77730	SAACY SUR MARNE	01.60.23.66.72
PROXI SERVICE	18, Rue Grande	77130	LA GRANDE PAROISSE	
PROXI SUPER	87 RUE REMY DUMONCEL	77210	AVON	01.64.24.27.78
PROXI SERVICE	196, rue de Paris	93130	NOISY LE SEC	07 78 46 68 92
PROXI SERVICE	164 Avenue Gabriel PERI	93370	MONTFERMEIL	06 26 39 85 02
PROXI SERVICE	13 RUE GOUNOD	92210	SAINT CLOUD	01.46.02.03.74
PROXI SERVICE	50 AV. J.J. ROUSSEAU	93190	LIVRY GARGAN	01.43.51.90.42
PROXI SERVICE	51, rue des Rosiers	93400	SAINT OUEN	01.40.11.36.10
PROXI SUPER	C.C. HAUTS ST NICOLAS	95130	PLESSIS BOUCHARD	01.34.15.19.91
PROXI SUPER	4 RUE DE MEAUX	77860	QUINCY VOISINS	01.60.04.19.97
PROXI SUPER	C LES MEILLOTES	91450	SOISY SUR SEINE	01.60.75.98.17

## REGLEMENT DE JEU

# FOIRE AUX VINS PROXI 2016

PROXI SUPER	16 RUE JEAN MOULIN	28330	AUTHON DU PERCHE	02.37.49.00.16
PROXI SUPER	18 ROUTE DE CHATEAUROUX	36290	MEZIERE EN BRENNÉ	02.54.38.07.71
PROXI SERVICE	Centre Commercial Brassioux	36130	DEOLS	02.54.35.16.73
PROXI SERVICE	2 Allée du Commerce grands champs	36000	CHATEAUROUX	02.54.34.53.27
PROXI SERVICE	69 AVENUE DE LA FORET	36330	LE POINCONNET	02.54.35.40.52
PROXI SERVICE	1 BIS RUE DU PONT	41160	FRETEVAL	02.54.82.04.03
PROXI SERVICE	12 PLACE F.MITTERAND	45400	SEMOY	02.38.86.65.19
PROXI SERVICE	10, rue de la porte Guillaume	28000	CHARTRES	02.37.34.54.53
PROXI SERVICE	3 AV JEAN JAURES	18100	VIERZON	02.48.75.20.94
PROXI SERVICE	12 rue PIERRE JUGLAR	18410	BLANCAFORT	02.48.58.65.46
PROXI SERVICE	1, Rue du général frères	62121	ACHIET LE GRAND	03 21 73 81 06
PROXI SERVICE	23, rue du 08 Mai	80690	AILLY LE HAUT CLOCHER	03 22 27 10 78
PROXI SERVICE	48, rue du Bourg	59249	AUBERS	03 20 50 26 13
PROXI SUPER	31, Place Publique	80600	BEAUQUESNE	03 22 32 53 46
PROXI SUPER	296 Rue du Chemin vert	62200	BOULOGNE SUR MER	03 21 80 48 66
PROXI SUPER	Avenue Delattre de Tassigny	62100	CALAIS	03 21 34 21 60
PROXI SERVICE	Place de la Fontaine	80210	CHEPY	03 22 26 93 10
PROXI SERVICE	1413 route nationale	59310	COUTICHES	03 20 71 62 12
PROXI SERVICE	33 / 35 rue Victor Hugo	60100	CREIL	03 44 55 01 09
PROXI SERVICE	47, Rue Gaston Morin	80620	DOMART EN PONTTHIEU	03 22 54 02 11
PROXI SERVICE	146 bis rue Emile Basly	62141	EVIN MALMAISON	03 21 77 75 69
PROXI SUPER	10 Avenue de Bordeaux	59155	FACHES THUMESNIL	03 20 00 89 05
PROXI SUPER	85 bis rue André Brulé	02520	FLAVY LE MARTEL	03 23 52 20 07
PROXI SUPER	39, Rue de la République	80490	HALLENCOURT	03 22 28 60 02
PROXI SERVICE	7 place jean jaurès	59294	HAUSSY	09 67 55 40 91
PROXI SERVICE	6 RUE DE FERÉ	02850	JAULGONNE	03 60 38 13 76
PROXI SERVICE	29, Rue de Rietz	62136	LA COUTURE	03 21 25 82 44
PROXI SUPER	30 Rue de la Poterie	02120	MARLY GOMONT	03 23 60 21 06
PROXI SUPER	26/28 rue des Frères Rousseau	59164	MARPENT	06 38 66 05 63
PROXI SUPER	54 rue Nationale	59270	METEREN	06 77 88 98 66
PROXI SUPER	213 Place du Général de Gaulle	59850	NIEPPE	06 09 85 82 95
PROXI SUPER	Rue Carnot	62950	NOYELLES GODAULT	03 21 75 47 86
PROXI SUPER	38, rue Pierre Plocque	02470	NEUILLY ST FRONT	03 23 71 00 60
PROXI SUPER	Rue jean jaurès	59267	PROVILLE	03 27 83 93 00
PROXI SUPER	23, Rue Sainneville	80710	QUEVAUVILLERS	03 22 90 80 01
PROXI SERVICE	3 Route de St Omer	59173	RENESECURE	09 67 19 78 55
PROXI SERVICE	30, Rue Gérard Adolphe Martin	02360	ROZOY SUR SERRE	03 23 98 50 29
PROXI SUPER	1 Place Jean Dusausoy	60650	SAVIGNIES	09 83 32 14 02
PROXI SUPER	26 rue de la Censé	60170	TRACY LE MONT	06 15 69 63 34
PROXI SERVICE	5, Bis rue du Chêneau	59237	VERLINGHEM	03 20 08 95 14
PROXI SUPER	47 Bis rue Charles de Gaulle	02630	WASSIGNY	03 23 63 72 57
PROXI SERVICE	394 Rue Monseigneur Lemonnier	76480	ANNEVILLE - AMBOURVILLE	02 35 77 59 39
PROXI SERVICE	2 Route de pont Audemer	27260	EPAIGNES	02 32 42 01 31
PROXI SUPER	Place du vieux colombiers Avenue Lenine	76700	GONFREVILLE L'ORCHER	02 35 45 42 90
PROXI SERVICE	22 rue de la commune de Paris	76470	LE TREPORT	02 35 86 66 25
PROXI SERVICE	20, Rue Félix Faure	76930	OCTEVILLE SUR MER	02 35 54 20 76
PROXI SERVICE	1 Place aux mouchoirs	76490	ST ARNOULT	02 32 70 68 56
PROXI SERVICE	13 rue jean jaurès	76410	TOURVILLE LA RIVIERE	02 35 81 81 36